



VILLE DE SION

MISE AU CONCOURS

La Ville de Sion met au concours un poste de

collaborateur administratif ou collaboratrice administrative taux d'activité 100%

auprès du service des travaux publics et environnement, section de l'assainissement urbain.

De manière générale, le-la titulaire aura pour mission de :

- assurer la permanence au guichet de la section de l'assainissement urbain;
- réceptionner et traiter les appels téléphoniques, les courriels et les fax;
- optimiser les principes de classement et gérer l'archivage;
- préparer les dossiers en lien notamment avec la salubrité publique;
- préparer et gérer le courrier de la section;
- gérer la facturation;
- gérer le suivi des statistiques;
- accomplir diverses tâches administratives.

Conditions d'engagement

- être au bénéfice d'un diplôme d'une école supérieure de commerce ou formation jugée équivalente;
- avoir une expérience professionnelle de quelques années serait un atout;
- attester de très bonnes connaissances des principaux logiciels bureautiques;
- être de langue maternelle française ou en avoir d'excellentes connaissances;
- être doté-e des compétences sociales et aptitudes suivantes: sens aigu des relations avec le public, de l'accueil et de l'organisation, discrétion, amabilité, capacité d'écoute et de compréhension, polyvalence, pouvoir travailler de manière indépendante tout en sachant faire preuve d'un esprit d'équipe et de collaboration.

Entrée en fonctions : de suite ou à convenir.

Base de traitement

Selon le règlement général pour le personnel de l'administration communale.

Le cahier des charges peut être consulté auprès de M. Georges Joliat, chef du service des travaux publics, tél. 027 324 16 11. Le responsable et inspecteur de l'assainissement urbain se tient également à disposition pour tout renseignement complémentaire au 027 324 16 76.

Les offres avec curriculum vitæ, photo, références et certificats, doivent être adressées à la Ville de Sion, secrétariat municipal, Hôtel de Ville, rue du Grand-Pont 12, CP, 1950 Sion 2, jusqu'au **10 mars 2017**, avec mention sur l'enveloppe « Collaborateur assainissement urbain ».

Toute offre remise hors délai sera écartée, la date du timbre postal faisant foi.